

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00520

Numéro SIREN : 400 257 382

Nom ou dénomination : A.T.C.

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2023 sous le numéro de dépôt B2023/002008

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS ATC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2					
Adresse de l'entreprise 1389 L Occitane 31670 LABEGE		Durée de l'exercice précédent * 1 2					
Numéro SIRET* 4 0 0 2 5 7 3 8 2 0 0 0 4 6		Néant *					
		Exercice N clos le, 13 0 0 6 2 0 2 2					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement **	CX	69 941	CQ	69 941	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	54 503	AU	50 579	
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
			Autres participations	CU	15	CV	15
			Créances rattachées à des participations	BB		BC	
			Autres titres immobilisés	BD		BE	
			Prêts	BF		BG	
			Autres immobilisations financières *	BH	8 720	BI	5 000
TOTAL (II)		BJ	133 179	BK	125 520		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	990	BU	990	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	300 420	BY	3 811	
		Autres créances (3)	BZ	18 155	CA	18 155	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD		CE	
Disponibilités	CF		344 704	CG	344 704		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	664 269	CK	3 811		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	797 448	IA	129 331		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	8 390	(3) Part à plus d'un an :	CR	4 573
Chaise de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Conforme à l'original
Le Président

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2022

Désignation de l'entreprise		SAS ATC		Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	50 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	522	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	5 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	229 869	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	32 226	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	317 617	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	111 249	
	Provisions pour charges			DQ	6 783	
	TOTAL (III)			DR	118 032	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	20 338	
	Dettes fiscales et sociales			DY	202 745	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	9 385	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	232 468		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	668 117		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
		Écart de réévaluation libre			1D	
		Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	232 468
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ATC					Néant ☐ *			
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue	FG	1 412 959	FH		FI	1 412 959	
	services*	FJ	1 412 959	FK		FL	1 412 959	
	Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	24 084	
	Autres produits (1) (11)					FQ	29	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 437 072	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	6 680	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(405)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	223 117	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	31 211	
	Salaires et traitements*					FY	948 029	
	Charges sociales (10)					FZ	176 280	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	4 379
		- dotations aux provisions					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	6 783
	Autres charges (12)					GE	275	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 396 350
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	40 722	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	394	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	394	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	5 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 226	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	6 226	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 832)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	34 891	

Conforme à l'original

Le Président

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2022

Désignation de l'entreprise <u>SAS ATC</u>		Néant ☐	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	359
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	56 510
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	56 869
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 701
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	4 350
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	48 461
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	54 512
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 358
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	5 022
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 494 336
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 462 110
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	32 226
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	6 712
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A6	obligatoires A9	
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
CREANCES IRRECOURABLES - PENALITES/VENTES	1 701		
VERSEMENT CONDAMNATION INDEMNITES POLE EMPLOI + FRAIS RECouvreMENT	4 350		
PROV EXCEP CLTS DX-RISC SOC-RISQ COMMERCIAL	48 461		
PENALITES / VENTES		359	
REPRISE PROV RISQ SOC		56 510	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

COMPTES ANNUELS AU 30.06.2022

ANNEXE

SOMMAIRE

1 – FAITS CARACTERISTIQUES ET PRESENTATION DE L'EXERCICE
1-1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
1-2 PRESENTATION DE L'EXERCICE

2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

3 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN ACTIF
3-1 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS
3-2 STOCKS
3-3 CREANCES
3-4 DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

4 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN PASSIF
4-1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
4-2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
4-3 DETTES
4-4 DETAIL DES CHARGES A PAYER

5 – INFORMATIONS A CARACTERE SOCIAL

6 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Conforme à l'original
Le Président



COMPTES ANNUELS AU 30.06.2022

ANNEXE

1 – FAITS CARACTERISTIQUES ET PRESENTATION DE L'EXERCICE

1-1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Pour la période du présent bilan, suite à la mise en place de la réforme de la formation de 2018 diminuant les budgets formation de nos clients habituels, le département langues étrangères reste le plus impacté et son CA annuel accuse une baisse supplémentaire d'environ 38 mille euros.

Et, malgré la restructuration des coûts commencée lors de l'exercice précédent, les difficultés du département linguistique continuent de s'aggraver, nous devons donc envisager des restructurations plus importantes (principalement le licenciement économique des deux postes administratifs.).

Quant au département formation pilotage/contrôle aérien, il dégage une diminution de CA d'environ 465 mille euros, qui s'explique par la diminution de l'activité liée au confinement et la reprise du niveau d'activité antérieur à la période COVID.

Par ailleurs, les activités des départements traduction et conseil qualité sont définitivement arrêtées.

1-2 PRESENTATION DE L'EXERCICE

Ce document est annexé aux comptes de l'exercice clos le.....	30/06/2022
Cet exercice couvre la période	1/07/2021 – 30/06/2022 (12 mois)
Le bilan présente un total de	668 117 €
Le chiffre d'affaires hors taxes est de	1 412 959 €
Le compte de résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de ...	32 226 €

L'exercice précédent couvrait la période allant du 1/07/20 au 30/06/21, soit 12 mois.

Conforme à l'original

Le Président



COMPTES ANNUELS AU 30.06.2022

ANNEXE

2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'acquisition.
- Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances dont l'irrécouvrabilité est fortement probable font l'objet d'une provision pour dépréciation.
- Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.
- Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le règlement 2014-03 relatif au P.C.G. 2014, homologué par arrêté du 8 septembre 2014.
- les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce

Conforme à l'original

Le Président



COMPTES ANNUELS AU 30.06.2022

ANNEXE

3 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN ACTIF

3-1 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les mouvements ayant affecté les postes d'immobilisations et d'amortissements sont analysés dans les tableaux correspondants (2054 à 2055).

Détail des mouvements des immobilisations brutes:

Actif Immobilisé	A l'ouverture	Augmentation Acquisition, Créations	Diminution	A la clôture
Immobilisations Incorporelles	69 941			69 941
Immobilisations Corporelles	53 037	1 466		54 503
Immobilisations Financières	10 111	-1 376		8 735

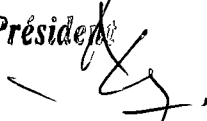
Détail des mouvements des amortissements:

Amortissements & Provisions	A l'ouverture	Dotations exercice	Diminution	A la clôture
Immobilisations Incorporelles	69 941	0	0	69 941
Immobilisations Corporelles	46 200	4 379	0	50 579
Immobilisations Financières	0	5 000	0	5 000

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période :

Nature des biens immobilisés	Brut	Amort. & Prov.	Net
Immobilisations Incorporelles	69 941	69 941	0
- Frais de Recherche & Développement	69 941	69 941	0
Immobilisations Corporelles	53 037	50 579	2 458
- Installations, Agencements	15 334	15 334	0
- Matériel de bureau & informatique	30 993	29 044	1 948
- Mobilier	6 710	6 201	509
Immobilisations Financières	8 735	5 000	3 735
- Dépôt Garantie	8 720	5 000	3 720
- Titres Crédit Mutuel	15	0	15

Conforme à l'original
Le Président



COMPTES ANNUELS AU 30.06.2022
ANNEXE

3-2 STOCKS

Le stock est constitué :

- D'un stock de licences d'accès aux tests en ligne LINGUASKILL (ex BULATS) en vue de leur revente notamment dans le cadre de formation CPF

Il est valorisé à son coût d'acquisition et n'a pas subi de dépréciation.

TESTS LINGUASKILL	Stock Initial	Stock Final	Variation de Stock
En valeur	585 €	990 €	405 €
En quantité	13	22	9

3-3 CREANCES

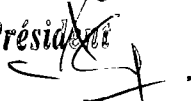
L'imprimé n°2057 opère la ventilation des créances par nature en fonction de leurs échéances.
Les provisions sont inscrites sur l'imprimé 2056.

Détail des créances en fin de période :

Créances	Brut	Provision	Net	A un an	A plus d'un an
Actif Immobilisé	8 720	0	8 720	8 390	330
- Dépôt de Garantie	8 720		8 720	8 390	330
Clients & comptes rattachés	300 420	3 811	296 609	300 420	0
- Clients	60 369		60 369	60 369	
- Clients douteux ou litigieux	4 573	3 811	762	4 573	
- Factures à établir / Travaux achevés	235 478		235 478	235 478	
Personnel et comptes rattachés	43	0	43	43	0
- Personnel avances et acomptes	43		43	43	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	945	0	945	945	0
- Prévoyance IJ	945		945	945	
Autres Créances	17 168	0	17 168	17 168	0
- Etat, TVA déductible	2 190		2 190	2 190	
- Etat, acompte IS	14 978		14 978	14 978	
Groupe et associés	0	0	0	0	0
- Groupe Items avance fds	0		0	0	
Débiteurs Divers	0	0	0	0	0
- Fournisseurs débiteurs	0		0	0	
Charges Constatées d'avance	0	0	0	0	0
- Charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reporté à l'exercice suivant	0		0	0	
TOTAL GENERAL	327 295	3 811	323 484	326 965	330

Conforme à l'original

Le Président



COMPTES ANNUELS AU 30.06.2022

ANNEXE

Détail des provisions en fin de période :

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
pour pensions et obligations similaires	17 372	6 783	17 372	6 783
Autres risques et charges	123 109	44 650	58 510	111 249
Immobilisations financières	0	5 000	0	5 000
Clients Douteux	0	3 811	0	3 811
TOTAL	140 481	60 244	73 882	128 843

3-4 DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir	Montant Total
Clients - Produits à recevoir	235 478
- Factures à établir	235 478
Etat - Produits à recevoir	14 978
- Excédent IS	14 978
TOTAL	250 456

Conforme à l'original

Le Président



COMPTES ANNUELS AU 30.06.2022

ANNEXE

4 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN PASSIF

4-1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIALDétail du capital social:

Mouvements des titres	Nombre	Valeur nominale	Capital Social
Titres en début d'exercice	1 000	50	50 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1 000	50	50 000

Aucun mouvement n'a affecté le capital social au cours de l'exercice.

4-2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La Provision pour restructuration, liée à la baisse d'activité du département langues étrangères et du département traduction passée sur l'exercice pour un montant de 118 800€, a été ajustée sur l'exercice par une reprise de 52 201 euros due aux mouvements de personnel de l'exercice et, s'établit au 30/6/2022 à 66 599 euros.

Le montant des indemnités à rembourser à Pôle Emploi ayant été versé, la Provision pour charges de 4 309€ passée sur l'exercice précédent a été reprise sur l'exercice.

Une provision pour risque sur les fins de stage du département langues, en cas d'arrêt de l'activité, a été passée sur l'exercice pour un montant de 16 650 euros.

Une provision pour risque social liée à un risque de dédit de l'expé 4F sur le site d'Athis-Mons a été passée sur l'exercice pour un montant de 28 000 euros.

La Provision pour IFC des personnels arrivant à l'âge de la retraite passée sur l'exercice précédent a été reprise pour un montant de 17 372 euros. Une nouvelle provision pour IFC a été passée sur l'exercice pour un montant de 6 783 euros.

Conforme à l'original

Le Président



COMPTES ANNUELS AU 30.06.2022

ANNEXE

4-3 DETTES

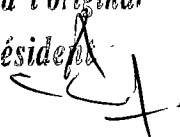
L'imprimé n°2057 opère la ventilation des dettes par nature en fonction de leurs échéances.

Détail des dettes en fin de période :

Dettes	Détail	Montant Total	A un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit		0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		20 338	20 338	0	0
- Fournisseurs		8 588	8 588		
- Factures non parvenues		11 750	11 750		
Dettes fiscales et sociales		202 745	202 745	0	0
- Personnel : Rémunérations dues		783	783		
- Personnel : frais à payer		1 249	1 249		
- Personnel : indemnité à payer		16 072	16 072		
- Personnel : opposition		87	87		
- Personnel : Congés à payer		65 426	65 426		
Sal bruts	53 514				
Charges sociales	11 912				
- Personnel : Primes à payer		1 640	1 640		
Sal bruts	1 197				
Charges sociales	443				
- Organismes sociaux		40 869	40 869		
Urssaf	29 952				
Retraite	5 991				
Prévoyance	1 189				
Mutuelle	3 736				
- Etat, TVA		72 518	72 518		
TVA due	24 196				
TVA collectée	9 076				
TVA sur factures à établir	39 246				
- Etat, Taxes assises sur les salaires		1 307	1 307		
Prélèvement à la source	1 307				
- Etat, autres impôts et taxes		2 793	2 793		
Taxes foncières	2 793				
Groupe & associés		0	0	0	0
- Convention de gestion de trésorerie centralisée		0	0		
Créditeurs divers		9 385	9 385	0	0
- Clients créditeurs		9 385	9 385		
- Autres créditeurs divers		0	0		
Produits Constatés d'Avance		0	0	0	0
TOTAL		232 468	232 468	0	0

Conforme à l'original

Le Président



COMPTES ANNUELS AU 30.06.2022

ANNEXE

4-4 DETAIL DES CHARGES A PAYER

Charges à Payer	Montant Total
Etablissements de crédit - charges à payer	0
- Commissions bancaires 2 ^e Trimestre	0
Fournisseurs - charges à payer	11 750
- Factures non parvenues	11 750
Personnel - charges à payer	72 032
- Frais à rembourser	1 249
- Indemnités à payer	16 072
- Congés à payer	53 514
- Primes à payer	1 197
Organismes sociaux - charges à payer	12 355
- Charges sociales sur congés à payer	11 912
- Charges sociales sur primes à payer	443
Etat - charges à payer	2 793
- Taxes foncières	2 793
TOTAL	98 930

*Conforme à l'original**Le Président*


COMPTES ANNUELS AU 30.06.2022

ANNEXE

5 – INFORMATIONS A CARACTERE SOCIAL

Indemnités de Fin de Carrière

Au 30 juin 2022, le passif latent sur les I.F.C. représente 6 783 €.

6 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

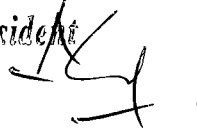
L'activité du département langues étrangères ne s'améliorant pas, la Direction a dû procéder à de nouvelles restructurations :

- La première étant de résilier le bail des locaux de Labège à la fin de la période triennale du bail soit le 30/9/2022 et de négocier un bail précaire jusqu'en fin d'année 2022 afin d'organiser la fin des stages en cours.
- La seconde étant le licenciement économique du service administratif : l'assistante formation et l'assistante administrative ont toutes les deux accepté un CSP le 13 octobre 2022

/

Conforme à l'original

Le Président



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN SES FORMES ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE
DU**

Mercredi 21 décembre 2022 à 10 heures 30

**ATC SAS
Siège social – 1389 l'Occitane- 31670 Labège
RCS Toulouse 400 257 382 000 46**

Troisième résolution :

" Les comptes de l'exercice (1^{er} juillet 2021 – 30 juin 2022) présentés par M Alain Guibaud sont approuvés à l'unanimité.
Quitus est donné au Président pour sa gestion".

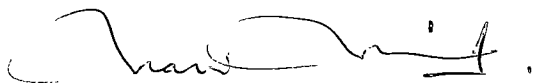
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix.

Quatrième résolution:

« Le résultat de l'exercice soit 32 226.30 € nous vous proposons de l'affecter comme suit :
- Affectation du résultat soit 32 226.30 €, étant porté au poste de « Autres réserves ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Président
Alain GUIBAUD





AUDIT

A.T.C.

1389, L'Occitanie
31670 LABEGE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2022

BOITE EXPERTISE & CONSEILS PLAISANCE-DU-TOUCH
4 rue Isaac Newton - 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH - Tél. 05 62 12 80 90

SIÈGE SOCIAL 11 bis rue Antonin Mercié - BP 21023 - 31010 TOULOUSE Cedex 6 - Tél. 05 62 30 39 60 - www.bgh.fr
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE À LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE TOULOUSE



A.T.C.

Société par actions simplifiée au capital variable minimum de 50 000 euros

Siège social :

1389, l'Occitane

31670 LABEGE

RCS TOULOUSE : 400 257 382

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022**

BGH EXPERTS & CONSEILS
Société de Commissariat aux comptes

4, rue Isaac Newton
31830 PLAISANCE-DU-TOUCH

A l'assemblée générale de la société **A.T.C**,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A.T.C** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes 4-2 « Provision pour Risques et Charges » et 6 « Évènements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant la provision pour restructuration relative aux départements en langues étrangères et traduction.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes pour l'audit auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les disponibilités, les créances et les dettes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Plaisance-Du-Touch, le 5 décembre 2022

BGH EXPERTS & CONSEILS

représentée par

Angélique REBELO
Commissaire aux Comptes

ANNEXE - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.